

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

N° 3266/2023/MEPST/CAB/SG

## COMMUNIQUE

La sérénité du cadre d'études est un des facteurs clés de l'exercice du métier d'enseignant et des activités d'apprentissage.

A ce titre, le ministère des enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST) s'est toujours préoccupé de la sécurité des apprenants, des enseignants, du personnel administratif et de tout usager des domaines scolaires tant publics que privés.

Ce contrôle permanent entraîne la fermeture des écoles ou établissements scolaires dont les bâtiments présentent, entre autres, des risques d'effondrement.

Le constat fait depuis ces vacances sur les constructions du Lycée de 2 Février d'Agbalépédogan (DRE Grand-Lomé) érigées en 1991, dénote de son état de décrépitude avancée. Plus encore, la fréquentation des locaux à la rentrée avec mille cinq cents élèves, ressort des risques accrus qui ne peuvent être sous-estimés.

Au vu de ce danger imminent, le ministère des enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST) décide de la fermeture, pour des travaux accélérés et appropriés, dudit lycée.

Les dispositions urgentes sont prises pour le redéploiement immédiat et ordonné des élèves et des enseignants concernés dans les lycées situés à proximité que sont : le lycée CACAVELI, le lycée BE KLIKAME, le lycée AVEDJI-ELAVAGNON et le lycée AGOE NYIVE CENTRE.

Le ministère des enseignements primaire, secondaire et technique (MEPST) tient, par la même occasion, a rassuré le monde éducatif, les partenaires et les parents qu'il continuera à veiller en permanence sur les bâtiments scolaires.

Fait à Lomé, le 25 septembre 2023

Le ministre des enseignements primaire,  
secondaire et technique

**SIGNE**

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES  
STATISTIQUES ET DU SUIVI-EVALUATION

ARRETE N° 488 /2023/MEPST/CAB/SG/DPSSE  
portant fermeture provisoire de lycée d'enseignement général  
dans la région Grand Lomé

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE**

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975, portant réforme de l'enseignement au Togo ;  
Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;  
Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;  
Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;  
Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;  
Vu le décret n° 2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;  
Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du Ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, ensemble les textes qui l'ont modifié ;  
Vu l'arrêté n° 391/MEPSTA/CAB/SG du 25 juillet 2022 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation ;  
Considérant les nécessités de service ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison des dégradations très avancées des infrastructures scolaires mettant en danger les apprenants et le personnel enseignant, le LYCEE DU 2 FEVRIER dans le canton d'AFLAO GAKLI (Préfecture du GOLFE) est fermé pour compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

**Article 2 :** Les élèves inscrits au LYCEE DU 2 FEVRIER sont orientés vers les établissements scolaires suivants : LYCEE CACAVELI, LYCEE BE KLIKAME, LYCEE AVEDJI-ELAVANYO et LYCEE AGOE NYIVE CENTRE.

**Article 3 :** Le directeur de l'enseignement secondaire général et le directeur de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de République togolaise.

**AMPLIATIONS :**

PR (compte rendu)	1	
PM (compte rendu)	1	
CAB/MEPST	1	
SG/MEPST	2	
MD/ETA	3	
Ttes Dt° MEPST	20	
MESR	1	Pour ampliation
MFPTDS	1	Le Directeur de Cabinet
MEF	1	
MATDDT	1	
Préfectures	1	
IESG	1	
Etablissements	1	
JORT	1	

Lomé, le 25 SEP 2023

**SIGNE**

**Prof. Dodzi Komla KOKOROKO**



**Dr Piyabalo NABEDE**